

▣ **COMMUNIQUÉ DU REF**

L'ANFR a présenté au [REF au milieu des 2024](https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decree/2022/7/1/ANFR-2022-1113/jour) le plan de gestion du spectre que vous avez vu publier.

Il est à noter que les premières allocations de fréquence, par l'ANFR, ne débiteront qu'en 2023 et se poursuivront en 2024.

Il semble important de rappeler que ces mesures sont strictement limitées géographiquement et dans le temps.

Le REF souhaite encourager ses membres et l'ensemble de la communauté amateur à accompagner ces mesures.

Norman HUBERT

F4HXK

Président